

Objet : Construction d'un bâtiment incluant une Maison de santé pluridisciplinaire à La Bâthie – Dépôt de la demande de permis de construire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20190107-AD_2019_003-AR

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2019

Publication : 09/01/2019

Vu le Code de l'urbanisme,

Pour l'autorité compétente par délégation

Vu la délibération du 5 janvier 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Président pour solliciter les autorisations d'urbanisme auprès des autorités compétentes,

Vu les statuts de la CA Arlysère et notamment sa compétence pour le Développement et maintien de l'offre de soins : acquisition, construction, rénovation, aménagement et gestion des biens immobiliers destinés à la location des professionnels de santé, regroupés en Maison de Santé, Pôle de santé ou destiné à l'être,

Considérant le besoin de construire une maison de santé pluridisciplinaire à La Bâthie, au lieu-dit « Les Carrons »,

Considérant le projet préparé par l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par le cabinet PLEXUS,

Décide

Article 1 : du dépôt de la demande de permis de construire pour la réalisation d'un bâtiment incluant une maison de santé pluridisciplinaire.

Article 2 : La présente décision sera affichée et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 07 janvier 2019

Le Président,
Franck LOMBARD

